



# PRÉFET DU CANTAL

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Aurillac, le 21 novembre 2022

**Service de l'Economie Agricole**

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414  
15004 AURILLAC CEDEX**

**04.63.2766.00**

**Dossier n° : AE 22.0419**

**Demandeur : GAEC VIGNE**

**Date d'enregistrement de la demande : 20/10/2022**

**Date limite de candidature : 19/01/2023**

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 19/02/2023.

## Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
LADINHAC	9,99	VIDALENC Evelyne	Section AB 70,72,73,74,75,76,96,
LAFEUILLADE-EN-VEZIE	3,06	VIDALENC Evelyne	Section AA 96,99,100,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
[http://www.cantal.gouv.fr/](http://www.cantal.gouv.fr) dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière